

Paris, le lundi 22 février 2021

## **PROJET DE SUPPRESSION DU COUP DE POUCE CEE POUR LES CHAUDIÈRES GAZ : OÙ EST LA LOGIQUE ?**

Si la ligne droite est toujours la plus courte, il faut avouer que le chemin suivi par le gouvernement en matière d'évolution de la réglementation énergétique n'en finit pas de faire des lacets. Si l'on ajoute le rythme effréné auquel il va falloir se plier, tout annonce la sortie de route.

### **Roland BOUQUET – Président du SYNASAV :**

« Notre filière est pleinement mobilisée sur les objectifs environnementaux de neutralité carbone et la recherche permanente de la sobriété énergétique fait notre quotidien. Nous le devons à la collectivité, mais aussi à nos clients qui nous font confiance.

Les 300 entreprises du SYNASAV (Syndicat National de la Maintenance et des Services en Efficacité Énergétique) avec 12 000 techniciens sur le terrain et 14 millions d'interventions par an dans les logements sont au plus près des premiers concernés par les annonces gouvernementales en matière d'économies d'énergie à savoir : les habitants.

Comme tout bon professionnel de la maintenance qui se respecte, nous nous devons de conseiller avec objectivité les particuliers qui sollicitent notre assistance pour maintenir, dépanner, entretenir et remplacer leur système de chauffage quand la situation l'impose.

On l'oublie trop souvent, mais l'entreprise de maintenance, et c'est ce qui fait sa spécificité, se doit de « vulgariser » auprès des particuliers un certain nombre d'informations qu'ils devront prendre en compte au moment du choix de leur système de chauffage ou de son évolution et par conséquent de la nature de la ressource énergétique.

Aujourd'hui, je peux vous assurer qu'après les récentes annonces gouvernementales sur la RE 2020 dans les logements neufs puis dans l'existant et la modification annoncée du Coup de pouce économies d'énergie, les particuliers nagent en pleine confusion.

De surcroît, par expérience, nous savons que le neuf est l'antichambre de la rénovation et que par conséquent ce qui se pratiquera dans le neuf concernera assez rapidement la rénovation.

La disparition des chaudières dans les constructions neuves ne va-t-elle pas provoquer un coup d'arrêt aux développements industriels en cours sur la production de chaudières hybrides (PAC hybrides gaz) ? Ces pompes à chaleur combinées à une chaudière gaz sont particulièrement intéressantes pour écrêter le pic de consommation électrique lors des périodes froides (complémentarité des énergies).

Que va-t-il advenir de la R&D des industriels sur les générateurs de dernière génération fonctionnant au biométhane ou à l'hydrogène s'il n'y a pas d'avenir pour ces solutions performantes dans le neuf ?

**Mais n'est-ce pas antinomique de prôner à la fois la sobriété énergétique et de supprimer dans le même temps le Coup de pouce CEE pour le remplacement d'une ancienne chaudière gaz par une chaudière gaz THPE (très haute performance énergétique) ?**

S Y N A S A V

28, rue de la Pépinière 75008 Paris

Adresse postale : 2, place de la Gare - 37700 St. Pierre-des-Corps

Tél. : 02 47 63 02 71 – mail : [accueil@synasav.fr](mailto:accueil@synasav.fr) – Site internet : [www.synasav.fr/](http://www.synasav.fr/)

Siret 332 749 548 00035 – Code APE : 9411Z

Où est la logique de financer un remplacement d'une chaudière fioul vers une THPE gaz, mais pas d'une ancienne chaudière gaz vers une THPE gaz ? 92 % du marché du remplacement concerne des remplacements d'appareils du gaz vers le gaz pour seulement 8% du fioul au gaz.

Si le projet c'est de rayer d'un trait les solutions gaz dans les logements, autant nous le dire directement, parce que sur le papier, la chaudière gaz THPE c'est le meilleur compromis entre le coût des équipements, le coût de la maintenance, le coût de l'énergie et son bilan carbone et, on ne l'oublie que trop souvent : les ressources financières de l'usager.

Sur ce point, comment peut-on parler d'effet de niche au sujet d'habitants qui, sans l'opération Coup de pouce leur permettant de bénéficier d'un générateur de dernière génération, resteraient condamnés à devoir endurer leur précarité énergétique ?

Dès la première année, en passant d'une chaudière gaz basse température à une chaudière gaz THPE c'est 15 à 20% d'économie sur leur facture énergétique et par conséquent autant de réduction d'émission de carbone.

Par conséquent, supprimer le Coup de pouce à ces familles en grande fragilité, c'est porter un coup d'arrêt à leur droit à la dignité de disposer d'un logement salubre, correctement chauffé et avec un accès à l'eau chaude sanitaire. Est-ce bien moral de supprimer les aides à la rénovation énergétique du type Coup de pouce à des dizaines de milliers de familles que nous laisserons se morfondre dans leur désarroi énergétique ?

Pour donner quelques chiffres, d'après les premiers bilans 2020, 330 000 travaux de remplacements ont été engagés. 248 000 sont achevés, pour un total d'aides versées approchant les 190 millions d'euros. En nombre de logements nous sommes sur une progression de +16% sur l'exercice 2020.

De plus, annoncer la suppression d'aides de ce type avec une échéance à six mois (1er juillet 2021), est-ce bien raisonnable ? C'est vraiment faire peu cas des équilibres économiques et sociétaux en présence.

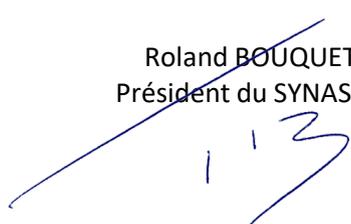
Loin des polémiques, nous ne sommes pas arcbutés sur une énergie plutôt qu'une autre. Mais pourquoi jeter l'opprobre sur une énergie qui nous a tant servi et qui nous est encore si utile aujourd'hui ? Le gaz naturel n'est pas une aberration écologique et la chaudière THPE n'est pas une ineptie technique. Ce sont des solutions pertinentes parmi d'autres, et si nos schémas doivent évoluer (et ils le devront), les entreprises et tous les acteurs de la filière ont besoin de temps.

En conclusion, nous demandons officiellement aux pouvoirs publics :

- **Le report de la mise en application du futur décret à minima au 31/12/2021**
- **La possibilité pour les personnes en difficulté de pouvoir continuer à bénéficier des aides destinées au remplacement d'appareil, et en particulier dans le cas d'une chaudière gaz ancienne génération vers une chaudière gaz THPE.**

Nous sommes ouverts aux réflexions nécessaires à la rénovation progressive du système énergétique français et disponibles pour participer à une reconstruction concertée plus adaptée aux objectifs nationaux de neutralité carbone, mais donnez-nous la parole et donnez-nous du temps.

Roland BOUQUET  
Président du SYNASAV



S Y N A S A V